

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.027

L'An Deux Mille Trois, le 20 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

13 MARS 2003

**DATE D'AFFICHAGE**

13 MARS 2003

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mme MOINET, MM. POTENNEC, RAYMOND, Melle TURPIN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. CAU représenté par Mme COURTIN  
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY  
Mme PELTIER représentée par Mlle BARRAUD-DUCHERON  
M. MERLE représenté par Mme JOLY

**ABSENTS-EXCUSES** : Mme DURAND, M. FAVRE, Melle LABEYRIE, M. SIMONNET.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 25  
Nombre de Votants : 29

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : AMENAGEMENT D'UN ESPACE MUSEAL A PONTAILLAC  
MARCHES DE TRAVAUX

**VOTE** : UNANIMITE

Par délibération en date du 13 novembre 2002, l'Assemblée Délibérante a approuvé le projet d'aménagement d'un espace muséal dans l'ancien marché de Pontaillac. Le coût global de l'opération a été estimé à 828.500,00 Euros TTC environ.

A cet effet un dossier de consultation d'entreprises en vue de procéder à la réalisation des travaux a été établi par l'équipe de maîtrise d'oeuvre dont le mandataire est M. Philippe LAVIGNE désigné pour cette opération. Ce dossier comprend 8 lots séparés :

- Lot n° 1 - DEMOLITIONS-GROS OEUVRE
- Lot n° 2 - ETANCHEITE SUR SUPPORT BETON
- Lot n° 3 - MENUISERIES ALUMINIUM-SERRURERIE
- Lot n° 4 - MENUISERIES BOIS
- Lot n° 5 - CLOISONS SECHES-FAUX PLAFONDS
- Lot n° 6 - ELECTRICITE-CHAUFFAGE
- Lot n° 7 - PLOMBERIE VMC
- Lot n° 8 - PEINTURES-RAVALEMENT

Un avis d'appel public à la concurrence sur appel d'offres ouvert a été lancé le 21 janvier 2003. La remise des offres a été fixée le 27 février 2003 à 17 h 00.

La Commission d'Ouverture des Plis s'est réunie le mardi 4 mars 2003 pour procéder à l'ouverture des plis.

Au cours de la réunion du 11 mars 2003, la Commission d'Ouverture des Plis a décidé, après analyse des différentes propositions, de retenir les offres suivantes :

- Lot n° 1 : Entreprise PITEL  
pour un montant de (base) 162 669,04 EUROS TTC
- Lot n° 2 : Entreprise S.E.O. ATLANTIQUE  
pour un montant de 26 982,65 Euros TTC
- Lot n° 3 : infructueux
- Lot n° 4 : Entreprise ROUIL  
pour un montant de 11 525,73 Euros TTC
- Lot n° 5 : Entreprise GABOREAUD  
pour un montant de (base ) 33 538,47 Euros TTC  
(plus-value variante plafond staff) 1 301,24 Euros TTC  
TOTAL : 34 839,71 Euros TTC
- Lot n° 6 : Entreprise BRUNET DROUILLAC  
pour un montant de Euros 112 655,78 TTC
- Lot n° 7 : infructueux
- Lot n° 8 : Entreprise Yann RIVIERE  
pour un montant de 27 495,02 Euros TTC

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les pièces des marchés à intervenir avec les entreprises dont les offres ont été retenues par la Commission d'Ouverture des Plis.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis de la Commission des Travaux du 12 mars 2003,
- VU les choix de la Commission d'Appel d'Offres en date des 4 et 11 mars 2003,
- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- D'approuver la procédure de consultation d'entreprises engagée par voie d'Appel d'Offres Ouvert concernant l'aménagement d'un espace muséal dans l'ancien marché de Pontaillac, en application du Code des Marchés Publics,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises :

Lot n° 1 : Entreprise PITEL  
pour un montant de (base) 162 669,04 EUROS TTC  
Lot n° 2 : Entreprise S.E.O. ATLANTIQUE  
pour un montant de 26 982,65 Euros TTC

Lot n° 3 : infructueux

Lot n° 4 : Entreprise ROUIL  
pour un montant de 11 525,73 Euros TTC  
Lot n° 5 : Entreprise GABOREAUD pour un montant de  
(base ) 33 538,47 Euros TTC  
(plus-value variante plafond staff) 1 301,24 Euros TTC  
TOTAL : 34 839,71 Euros TTC

Lot n° 6 : Entreprise BRUNET DROUILLAC  
pour un montant de Euros 112 655,78 TTC

Lot n° 7 : infructueux

Lot n° 8 : Entreprise Yann RIVIERE  
pour un montant de 27 495,02 Euros TTC

- D'imputer les dépenses sur le Budget Communal 2003 article 2313 322.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 26 mars 2003**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Directeur Général Adjoint des**  
**Services,**

**H. THOMAS**